



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 70131

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la situation que connaissent les personnes handicapées relativement aux pensions de sécurité sociale dont elles sont les bénéficiaires et qui peuvent dans certains cas les priver de toute aide complémentaire. En effet, alors que l'aide aux personnes handicapées a connu une augmentation de 25 % sur cinq ans, la pension versée par la sécurité sociale n'a pas évolué dans les mêmes proportions. Il se trouve ainsi que ces personnes perçoivent un revenu nettement inférieur à celui versé aux adultes handicapés du seul fait qu'elles sont soumises à des conditions de ressources (8 179,56 euros pour une personne seule et 16 359,12 euros pour un couple en 2009). C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qui pourraient être prises pour répondre à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70131

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 1002

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)